



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'imposition 2022

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022, le règlement d'imposition portant le numéro 2022-150 a été adopté.

Ce règlement fixe le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2022.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 11 janvier 2022

Hélène Dumais, directrice générale adjointe